

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 9 février 2017

**Rapporteur :
Monsieur Guillaume
MENGUY**

N° 19

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 15/02/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/02/2017 (accusé de réception du 14/02/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Acquisition d'une parcelle bâtie, 7 rue Charles Le Goffic
pour un aménagement de voirie**

Afin d'améliorer la sécurité des piétons et des riverains, la ville de Quimper souhaite réaliser l'élargissement de la Rue Charles Le Goffic. Dans cet objectif, il s'avère nécessaire d'acquérir la propriété cadastrée section BC n°4 pour 307 m², appartenant à Mme Anne TARIDEC et Mme Rozenn STEPHANT.

Des négociations ont été engagées avec les propriétaires de cette maison en très mauvais état. Les propriétaires proposent de céder à la ville de Quimper leur bien au prix de 25 000 €.

Les frais liés au transfert de propriété seront supportés par la ville.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'approuver l'acquisition par la ville de Quimper de la propriété BC n°4 appartenant à Mme Anne TARIDEC et Mme Rozenn STEPHANT au prix de 25 000 €.

2 - d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.